DÉPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT

VILLENEUVE-SUR-LOT

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

Sainte-Livrade-s/-Lot, le 15 Mai

1938

Dea at a Objet water town the

Reserver Moneleur le Bour-Frédet. L'aeu urur-

. The make van the authority of the ab ec

Déaissxion du Conseil Municipal. Le Maire de Sainte-Livrade-s-Lot

a Monsieur le Sous-Préfet de Villeneuve s/Let

réuni hors séance pour examiner la situation créce par l'envoi de ressortissants Indo-Chinois au Camp du Moulin du Lot.

Considérant qu'il n'a été tenu aucun compte des réserves formulées par l'Assemblée sur l'opportunité contestable de l'arrivée dans notre ville d'un surcroit de population disproportionnée avec les possibilités de logement et de ravitaillement,

Considérant que le Conseil responsable de l'ordre local, du ravitaillement et du logement des cadres et leurs familles; aurait du être appelé à donner son avis sur une question aussi importante. Commune de Sainte-Livrade-si

When the same of

du sentiment de la novulation. Décide à l'unanimité de donner sa démission pour protester contre le peu de cas, dont il est fait preuve de l'Autorité Municipale en la circonstance.

Recevez Monsieur le Sous-Préfet, l'ass urance de notre respectueux dévouement.

Suivent les vingt signatures.

General Star al Star a

Troupes Coloniales

Nº 558

NOTE D'INFORMATION

Objet: En lot-et-Garonne, à Ste LIVRADE, le crise sumicipale qui menagait, semble devoir être évitée.

A la suite des informations relatives à l'installation prochaine, au Camp du "Mowlin du Lot" à Stellvrade de Travail leurs Indochinois, Mr MAUREL, Meire de la localité, evait fait pervenir à Mr. le Sous-Préfet de VILLENEUVE une lettre de démission collective de sen Conseil Municipal, pour protester contre l'affectation de ce camp aux Indochinois.

Par lettre en date du 3 Juin courant, Mr4 le Sous-Préfet a fait connaître officiellement au Maire de Ste LIVRADE, que le démission collective et le motif invoqué ne pouvaient êtr pris en considération, et qu'il se refuseit à accepter ainsi la démission de la Municipalité.

Après cette manifestation de protestation le Maire et le Conseil Manicipal manifestent le désir évident de sortir de cette impasse; les craintes d'une crise municipale à Ste LIVEADE peuvent donc se dissiper.

Et dans quel ques jours un millier d'Indochineis serent installés dans le camp.

SOUS-PRÉFECTURE

VILLENEUVE-SUR-LOT

JQ

Çne de Ste LIVRADE S/ IOT démission du Cons. Municipal

LE SOUS-PRÉFET DE VILLENEUVE-SUR-LOT

A M Onsieur le MAIRE de Ste LIVRADE S/ LOT

COPIE

Vous avez bien voulu, à la date du 18 Mai dernier, me faire parvenir la lettre de démission émargée par vous-même et vos 19 collègues du C.M. de Ste LIVRADE S/ LOT.

Présentée sous cette forme il ne m'est pas possible de transmettre à M. le PREFET cette démission collective, l'usag exigeant, dans ce cas, une démission individuelle de chaque conseiller municipal.

Quant à la raison invoquée, elle ne me semble pas suffi sante pour devoir créer, dans votre commune, une crise devant inévitablement entraîner la désignation d'une délégation spéciale et, par la suite, de nouvelles élections.

Je me permets de faire appel à votre parfaite compréhen sion de votre devoir civique, compréhension que vous avez manifestée le 19 Octobre dernier en acceptant de vous charger de la gestion des affaires municipales, pour vous demander de bien vouloir, ainsi que vos collègues, reconsidérer sérieusement cette question qui, éventuellement, risquerait pour un motif vraiment peu important, d'apporter la pertubation dans votre belle commune.

basée sur

Pour ma part, je me refuse a accepter cette démission paux de telles raisons.

Toutefois, si le Conseil Municipal de Ste LIVRADE désire persister dans son intention d'abandonner la responsabilité du mandat qui lui a été confié par le corps electoral, il y aura lieu de me faire parvenir les démissions individuelles de chaque conseiller.

Je vous serais obligé de bien vouloir me tenir informé de votre décision et de celle de vos collègues à ce sujet afin que jepuisse en saisir M. le PREFET.

le Sous-Préfet,

signé: BARTHELEMY

DÉPARTEMENT

LOT-ET-GARONNE

. DOONDYS CHMMN

Commune de Sainte-Livrade-sur-Lot

ARRONDISSEMENT

VILLENEUVE-SUR-LOT

Sainte-Livrade-s/-Lot, le 12 Juin

1948

MAIRIE

Le Maire de Sainte-Livrade-s-Lot à Monsie ar le sous-préfet

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil Municipal de Ste Livrade réuni en sémace extraordinaire le 12 Juin 1948 après avoir pris connaissance de la lettre datée du 3 Juin 1948 que vous avez bien voulu lui envoyer, après un long échange de vues auquel ont pris part tous les membres présents, a décidé à l'unanimité de répondre favorablement à votre appel, demandant à l'Assemblée de retirer la démission collective qu'il a eu l'honneur de vous adresser le 18 Mai dernier.

En conséquence le Conseil Municipal déclare regretter qu'il n'ait pas été tenu compte de la protestation
qu'il a voulu souligner en donnant sa démission; mais, considérant qu'à l'heure actuelle de nouvelles élections, tout en
arrêtant la bonne marche des affaires communales ameneraient
peut-être des mouvements susceptibles de nuire à la tranquillité publique, décide de retirer sa démission et vous prie
Monsieur le Sous-Préfet de considérer sa lettre du 18 Mai
dernier comme nulle et non avenue.

Recevez Monsieur le Sous-Préfet l'assurance de notre complet et respectueux dévouement.

Hon Low Comp Gummes

SOUS-PRÉFECTURE

Villeneuve, le 15 Juin 1948

DE

VILLENEUVE - SUR - LOT

JQ

Ste LIVRADES/ LOT Le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot démission du à Monsieur le PREFET de C.M.

LOT-et-GARONNE

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la lettre en date du 12 courant, par laquelle le Conseil Munici pal retire sa démission donnée le 18 Mai dernier.

Cette décision avait fait l'objet de ma lettre du 3 Juin 1948 dont je vous mareure communique, sous ce pli, copie.

J'estime qu'il y aurait lieu, en cette circonstance, de féliciter M. le Maire de Ste LIVRADE de la clairvoyance, du civisme et de la pondération dont ils a fait preuve ainsi que don conseil Municipal.

Le Sous-Préfet,

3.PR

Monsi eur le Maire,

M. le Sous-Préfet de Villeneuve-sur-Lot mient de me faire parvenir la lettre par laquelle votre Conseil Municipal et vous-même décidez de retirer votre démission.

Je me permets, à cette occasion, de vous exprimer toute ma vive satisfaction pour le civisme dont vous avez fait preuve et le sens de l'intérêt général que témoignent les termes de votre lettre.

Je tiens à vous assurer, à mon tour, que l'Autorité Préfectorale, dont vous facilitez ainsi la tâche, tient le plus grand compte des observations et suggestions que vous avez formulées et ne négligera rien pour qu'elles soient prises en considération.

Veuillez, Monsieur le Maire, ainsi que tous les membres de votre Conseil Municipal, recevoir l'expression de mes sentiments distingués.

LE PREFET,

Signe: SEGAUT

Monsieur M A U R E L Maire de

SAINTE-LIV RADE

S.C. de M. le Sous-Préfet de <u>VILLENEUVE SUR LOT</u>